**AVENANT AU CONTRAT PORTANT ACCEPTATION DE DÉMISSION**

**D'UN AGENT CONTRACTUEL**

**Entre** :

M.......................(dénomination exacte de la Collectivité ou de l'établissement concerné) représenté(e) par son (Maire ou Président) dûment habilité par délibération du .................... *(indiquer l'organe délibérant)*du ................. ci-après désigné*(e)*"la collectivité *(ou l'établissement)* ",

### **Et :**

M...........................(*nom, prénom*), « le co(contractant » domicilié(e) à.......................................ci-après désigné(e) "le co-contractant"

**Vu** la Loi n° 84-53 du 26.01.84 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**Vu** le décret n° 88-145 du 15.02.88 modifié, relatif aux dispositions générales applicables agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

**Vu** le contrat passé avec M .................... en date du ................................,

**Vu** la demande écrite de démission présentée par M................................, en date du …..........................

Il a été convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1 :** La démission de M.......................... est acceptée à compter du ..................... compte tenu du préavis(1),et sera rayé des effectifs de la collectivité.

**ARTICLE 2 :** Le Directeur Général des services de la …(dénomination de la collectivité) est chargé de l'exécution du présent avenant au contrat, qui sera :

- notifié à l'intéressé,

- transmis à Monsieur le Préfet

Ampliations adressées à :

- Monsieur le Président du Centre de Gestion, et Monsieur le Receveur Municipal,

**ARTICLE 3 :** Le Maire (Président) certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent avenant au contrat peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

Fait en double exemplaires à .................... le ....................

**Signatures**

#### **Le Maire (ou Président) Le co-contractant**

**Transmis au Représentant de l'État, le :**

(1) Préavis de : - 8 jours dans le cas où l’agent a effectué une durée de service de moins de six mois

- 1 mois dans le cas où l’agent a effectué une durée de service comprise entre six moi et deux ans

- 2 mois dans le cas où l’agent a effectué une durée de service supérieure ou égale à deux ans